

## MESURES EN FAVEUR DU RENOUELEMENT FORESTIER

La mobilisation du réseau des associations des Communes forestières en région se poursuit activement afin de mobiliser les financements et mettre en œuvre les actions départementales et sur le terrain qui soient adaptées à chaque contexte dans le cadre des aides forestières éligibles, en partenariat avec l'ONF. Pour vous aider dans le montage du dossier de demande d'aide, votre réseau met à votre disposition : une note explicative sur les aides minimis et deux documents sur les règles et taux de TVA (également accessibles sur notre site Internet dans [l'espace téléchargement](#)).

Dans le cadre de la mission ministérielle sur les budgets communaux des communes forestières impactées par les crises forestières, des rencontres avec les représentants des Communes forestières ont lieu. Elles ont permis de faire remonter auprès des inspecteurs généraux les difficultés actuelles et futures des communes : équilibrer le budget assurer le fonctionnement de la commune, investir dans le patrimoine communal (forêt, bâtiments, voirie...)... des inquiétudes fortes portées par les élus. La mobilisation du réseau des Communes forestières va se poursuivre en région et au niveau national.

*Votre association départementale est à votre disposition, n'hésitez pas à nous solliciter et faire remonter vos difficultés.*

## BAIL DE CHASSE

La commune propriétaire d'une forêt est détentrice d'un droit de chasse. A ce titre elle est pleinement impliquée dans la recherche et le maintien de l'équilibre forêt-gibier. Les choix pris lors de la location du droit de chasse comme le mode de location ou les critères de sélection (prix, référence d'un adjudicateur sortant, composition des chasseurs...) ont une incidence majeure sur l'avenir du territoire et son activité à laquelle contribue pleinement les chasseurs locaux. C'est le bail de chasse, avec ses cahiers des clauses générales et particulières, qui définit et rappelle les relations entre le propriétaire et son locataire (hors terrains soumis à l'action d'une ACCA), ainsi que les engagements de chacun. Une bonne rédaction est primordiale. Pour vous accompagner nous mettons à votre disposition différents documents [sur notre site internet](#) (modèles de baux, fiches techniques, guide Gibier et Territoire, interviews...). N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

## APPELS A PROJET

La région Grand Est met en place plusieurs dispositifs ouverts aux collectivités :

- **Changement climatique et impact sur les ressources en eau** : préserver les ressources en eau, préserver les milieux naturels comme solutions au changement climatique et sécuriser les activités pour améliorer la résilience des territoires – date limite de dépôt 31 juillet 2021 (plus d'informations [ici](#))
- **Soutien à la desserte forestière** : création de routes ou de pistes, mise au gabarit, création de place de dépôt ou de retournement, résorption de points noirs – date limite de dépôt 1<sup>er</sup> juillet 2021 (plus d'informations [ici](#))
- **Soutien au bois énergie** : installation de chaudières automatiques à granulés, plaquettes de bois ou sous-produits propres de la filière bois, avec ou sans réseau de chaleur, de poêles à granulés et réalisation de plateformes de stockage de plaquettes forestières (plus d'informations [ici](#))

## COLLOQUE REGEFOR

Depuis 2007 les Ateliers « Recherche et Gestion forestières » rassemblent tous les deux ans chercheurs, gestionnaires forestiers, et représentants d'une grande diversité d'organismes acteurs de l'avenir de nos forêts, autour de sujets d'actualité. En 2021, le colloque ReGeFor aura lieu du 21 au 23 juin (en ligne) sur le thème « Forêts en crise : relevons le défi ! ». Plus d'informations et inscriptions sur le [site internet dédié](#).

## LA FILIÈRE FORÊT-BOIS ET LE PATRIMOINE HISTORIQUE

**Reconstruction cathédrale Notre Dame de Paris** : la mobilisation des Communes forestières et de la filière Forêt-Bois se poursuit avec la participation à la seconde phase de la reconstruction de la charpente. Si vous souhaitez y participer avec un don de grumes de chênes, contactez votre association départementale.

**La Fondation France Bois Forêt** pour notre Patrimoine valorise la ressource forestière française, de la plantation certifiée et gérée durablement, au service de la restauration du patrimoine bâti. Dans le cadre de la seconde édition, vous pouvez déposer un dossier jusqu'au 31 août 2021.

## DOCUMENTS RESSOURCES : aides aux décisions en commune

Retrouvez sur notre site internet de nombreux documents qui sont à votre disposition (en accès libre ou réservés à nos adhérents) pour vous accompagner tout au long de votre mandat dans la gestion de votre forêt communale. Une page complète de notre site internet est dédiée à la [commercialisation](#) et aux [travaux forestiers](#).